

## **REPERES DE VIE**

*1. Chaque personne, à "La Clairière" est tenue au respect de soi-même et des autres.*

*C'est pourquoi il vous est demandé le respect de votre vie privée et de celle des autres : chacune a une histoire, un projet, et a le droit qu'on l'accompagne afin de le réussir. Les adultes peuvent vous y aider.*

*2. Chacune participe à la vie du Foyer pour apprendre à vivre d'une manière responsable ; l'ambiance ne se fait pas toute seule, et nécessite que chacune y mette du sien. On peut vivre ensemble malgré les soucis, et faire des histoires n'arrange rien. Proposer et agir, car tout ne dépend pas des adultes, et la critique n'est valable que de la part de quelqu'un qui s'engage ; s'acquitter de ses dettes et régler la pension de son enfant en temps voulu. La vie matérielle est un aspect important de votre formation, car elle vous enseigne à ne pas oublier plus tard de payer vos factures sans attendre et risquer amendes, poursuites ou expulsion; s'inscrire et faire à votre tour services et ménages sans attendre que les adultes aient toujours besoin de vous le rappeler. C'est vous qui entretenez votre chambre ou votre logement, et devez veiller à l'ordre et à la propreté auxquels vous et votre enfant avez droit dans ce lieu de votre vie privée. Les autres jeunes n'ont pas à y entrer sans votre accord, encore moins à y prendre quoi que ce soit.*

*Loisirs et sorties sont modulés selon chacune (voir feuille à part).*

*Entrer de l'alcool ou un produit toxique est strictement interdit, de même que fumer.*

3. *Chacune doit parvenir progressivement à prendre sa vie en main et décider de son autonomie et celle de son enfant ; cela commence par une vraie réflexion avec les adultes qui vous accompagnent dans votre relation avec votre enfant, son père, votre famille, en vue de l'avenir. Quel est votre projet pour que les adultes du Foyer puissent vous aider à le réaliser ? L'apprentissage des soins, de l'alimentation (diététique) pour vous et votre enfant est vu avec les personnels paramédicaux dans l'optique d'une santé qui vous aide à mieux vivre maintenant et dans l'avenir. La formation scolaire est obligatoire pour les moins de 16 ans, et reste primordiale pour toutes, même si elle revêt une forme plus professionnelle. Toute jeune qui n'a pas de formation en école est invitée à réfléchir son projet de formation avec ses éducateurs ; il lui est également possible de fréquenter l'"Espace Créativité" du Foyer.*

*La gestion de votre budget avec vos référents vous permet d'apprendre à utiliser au mieux vos ressources pour vous et votre enfant. Ainsi vous serez prête autant que faire se peut, quand vous quitterez le Foyer.*

*Le suivi de tous vos papiers administratifs est souvent complexe. Vous sollicitez l'aide de l'Assistante Sociale pour suivre vos dossiers et apprendre à effectuer vous-mêmes vos démarches par la suite.*